

Renouvellement du comité du Pointer club Français  
09 juin 2019

**PROCEDURE**

Les élections du renouvellement du comité du Pointer Club se feront le 9 juin 2019 à Comblessac (35) lors de notre Nationale d'élevage.

***Le nombre de poste à pourvoir est de 8.*** Le nombre de candidatures reçus est de 11.

Vous trouverez joint à ce courrier :

- . Le nom des candidats avec une courte présentation
- . Le bulletin de vote
- . Une petite enveloppe de couleur
- . Une enveloppe blanche pour le retour en cas de vote par correspondance

***Le bulletin de vote*** doit contenir au maximum 8 noms, ce qui nécessite de rayer au moins 3 noms. Vous pouvez rayer autant de noms que vous le souhaitez.

*Attention toutes annotations ou traces sur le bulletin de vote sera considéré comme une marque distinctive et le bulletin sera considéré comme nul.*

***Deux façons de voter :***

1/ par correspondance :

Mettre votre bulletin de vote dans l'enveloppe de couleur, puis mettre celle-ci dans l'enveloppe de retour adressé à Mr Gérard Thoquenne.

Attention ne pas oublier de mettre vos coordonnées sur l'emplacement prévu à cet effet sur l'enveloppe. Affranchir l'enveloppe.

Le courrier devra être réceptionné au plus tard le 31 mai 2019 (caché de la poste faisant fois) pour être valide.

2/ sur place :

Un bureau de vote sera ouvert sur le lieu de l'exposition Nationale d'Elevage au Vauvert à Comblessac (35) de 9h00 à 10h30.

***Rappel sur les conditions de vote*** (article 8 du règlement intérieur) :

- *Le vote par procuration n'est pas admis*
- *Le vote par correspondance est autorisé pour les élections seulement*
- *Seuls ont le droit de vote, les membres à jour de leur cotisation pour l'exercice en cours et qui sont membres depuis neuf mois au moins à la date de l'Assemblée Générale. Le matériel de vote ne sera adressé qu'à ces membres là.*
- *Les membres justifiant de l'ancienneté requise, mais non à jour de cotisation, pourront voter, s'ils paient leur dette, avant l'ouverture du bureau de vote.*
- *Les membres d'honneur et les personnes invitées n'ont pas le droit de voter.*

La commission des élections  
Gérard Thoquenne  
Fabrice Muscari  
Pierre Faugère